

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 26 Janvier 1837.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 19 Janvier.

1. La direction des péages prévient le public et spécialement les voituriers qui transportent des marchandises destinées à sortir du pays par les bureaux du Pont-de-Thielle, du Landeron, et de Saint-Aubin ou Vauxmarcus, qu'ensuite d'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 26 Décembre dernier et dans la vue de faciliter l'exécution des formalités prescrites par l'article 10 du tarif des péages de terres du 30 Mai 1836, il a été déposé au bureau de péage des Verrières, un registre à Souche, lequel servira à fournir les cartes de chargement désormais nécessaires pour éviter aux dits voituriers une vérification de détail de leur chargement à la frontière, en y acquittant le péage de sortie. — Neuchâtel, 4 Janvier 1837.

2. Le public est rendu attentif à la circonstance qu'un certain nombre de pièces fausses d'un franc et de deux francs de France, ont été distribuées dans ces derniers temps, dans les juridictions du Val-de-Travers, des Verrières et de Travers. Ces pièces sont des pièces coulées, la plupart portent l'effigie de Charles X et le millésime de 1826, quelques-unes l'effigie de Napoléon. Elles sont reconnaissables par le peu de netteté de l'empreinte, par la couleur et par le poids inférieur à celui des monnaies de bon aloi. Une de ces pièces qui a été envoyée à la chancellerie et qui est à l'effigie de Charles X, le distingue en outre par le cordon, semblable à celui des pièces de deux francs à l'effigie de Louis-Philippe, et qui n'a point été en usage pour celles des souverains précédents. Donné au château de Neuchâtel, le 28 Décembre 1836.

Par ordre du Conseil d'Etat,
CHANCELLERIE.

3. Ensuite d'une autorisation du Conseil d'Etat en date du 19 Décembre dernier, et d'une direction de l'honorable Cour de Justice des Ponts-de-Martel, Zélie et Adèle, filles de Jean-Louis Maire, des Ponts, la première, femme d'Auguste Vuilleumier, de son mari dûment autorisée, et la seconde mineure, mais représentée par son tuteur juridique le sieur justicier Auguste Robert, se présenteront par devant l'honorable Cour de Justice des Ponts-de-Martel, le samedi onze Février prochain, au lieu et à l'heure ordinaire de ses séances, pour là postuler une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur père Jean-Louis Maire, et de leur mère Judith-Marie née Beljean, fermiers à Présec, juridiction des Ponts. Ensorte que tous ceux qui croiront avoir de légitimes moyens d'opposition à apporter à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter le susdit jour 11 de Février 1837, dans la maison de commune des Ponts, dès les dix heures du matin, pour y faire valoir leurs droits, sous peine forclusion perpétuelle. Donné pour être inséré trois fois sur la feuille officielle, conformément à la loi, au greffe des Ponts, le 7 Janvier 1837.

Par ordonnance:
J.-F. DUCOMMUN, greffier.

4. Le Sieur Edouard, fils de David Girard, demeurant à Auvèrner, ayant, sur sa demande, été pourvu d'un curateur en la personne de son parent M. D.-H. Reymond, notaire à Neuchâtel, le public en est, par le présent avis, rendu sachant pour sa gouverne. — Par cette même occasion, le dit curateur prie les personnes qui auraient des réclamations à faire à son pupille ou des comptes à régler avec lui, de vouloir bien s'adresser au dit curateur, rue St. Maurice, à Neuchâtel. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe de la Côte, le 11 Janvier 1837.

Par ordon., BULARD, greffier.

5. Le soussigné, domicilié au Torneret, près le Cret du Locle, informé qu'à la suite d'une vente d'immeuble qu'il a arrêtée, quelques malveillans se plaisent à répandre

dans le public, le bruit faux que son immeuble est grevé et que l'acheteur court par conséquent quelques risques, il croit devoir inviter tous ceux qui pourraient avoir quelques réclamations à lui adresser, à s'annoncer au bureau de M. F.-L. Favarger, notaire au Locle, d'ici au lundi 6 Février 1837, afin qu'il puisse être ensuite avisé aux moyens de satisfaire à toutes les réclamations qui seraient fondées.

Charles-Daniel Droz.

6. Le nommé Henri-Daniel Latour qui avait été placé pendant cinq ans chez Pierre-Frédéric Monnier, par M. de Meuron, conseiller d'Etat, président de la commission des charités, puis comme domestique chez David-Pierre-Aimé Sandoz, au Cotit, rière Dombresson, ayant quitté le domicile de ce dernier, le mardi 31 Mai 1836, sans qu'on sache ce qu'il est devenu; seulement on a supposé qu'ils s'était rendu au Val-de-Travers, soit dans le Vallon de Buttes, où sa mère et ses parents demeurent. En conséquence, tous ceux qui pourront donner des renseignements sur ce jeune homme, sont invités à les faire parvenir à M. le baron de Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Valangin. Son signalement est comme suit:

Henri-Daniel Latour, que ses maîtres appelaient improprement Samuel, est âgé d'environ 20 ans, taille 4 pieds 9 pouces environ; il est estropié du gros doigt de la main droite qui n'a qu'environ demi-pouce à un pouce de longueur; visage rond, la vue basse, le teint foncé et les épaules rondes.

Donné pour être inséré dans la feuille des avis officiels de l'Etat, au greffe de Valangin, le 31 Décembre 1836.

Par ordonnance,
A.-L. BREGUET, greffier.

7. Le public est informé que le jour sous date, M. Delachaux, notaire et avocat à la Chaux-de-Fonds, a été établi curateur de Henriette née Tissot, veuve de Jacob-Louis Parel, demeurant en ce lieu, ensorte que personne ne devra désormais traiter ou contracter avec cette dernière sans la participation et autorisation de son curateur, sous les peines de droit en cas de contravention à cet avis; et mon dit sieur Delachaux invite tous ceux à qui sa pupille pourrait être redevable, à se faire incessamment connaître à lui, afin qu'il puisse les satisfaire. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 3 Janvier 1837.

P.-J. CUCHE, greffier.

8. Ensuite d'une connaissance de la Cour de Justice des Ponts et de l'avis des parents, le Conseil d'Etat a décerné un mandement d'interdiction contre Fréd.-Auguste Jeanin, lequel a en conséquence été pourvu d'un curateur en la personne de Charles-Aimé Perret, domicilié aux Ponts-de-Martel, ce dont le public est informé pour sa gouverne. Donné au greffe des Ponts, le 5 Janvier 1837.

Par ordonnance,
J.-F. DUCOMMUN, greffier.

9. L'office de grand-sautier de la juridiction de Thielle, étant vacant par le congé qu'en a obtenu le Sieur Frédéric Roulet, les personnes qui y auraient des vues doivent se présenter dans le courant du mois, par requête, au Conseil d'Etat. Saint-Blaise, le 2 Janvier 1837.

Par ord., F. DARDEL, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. Il est mis à la connaissance du public, la déclaration suivante de M. Louis Matthieu, pharmacien-chimiste, sur l'analyse comparative qu'il a faite des eaux des fontaines de la ville.

Appelé à faire un examen comparatif de l'eau des fontaines de la ville, alimentées par la source de l'Ecluse et celle des gorges du Seyon, je déclare avoir obtenu les résultats suivants: Trente-six onces d'eau à la source de l'Ecluse, prise à la fontaine de la petite boucherie à

une époque où elle coulait très-claire, exposées à l'air pendant huit jours, n'ont point déposé, la transparence du liquide a été légèrement troublée au huitième jour, cette quantité évaporée à siccité a fourni deux grains de carbonate calcaire et des traces impondérables de matière extractive.

La même quantité d'eau de la source des gorges du Seyon, prise également à une époque où elle coulait très-claire, à la fontaine de la rue du Pommier, exposée à l'air pendant 3 semaines, est restée telle qu'elle était à sa sortie, sa transparence n'a point été altérée par cette longue exposition à l'air; traitée de la même manière que la précédente, je n'ai obtenu que des traces impondérables de carbonate calcaire ainsi que de matière extractive.

Ce résultat doit satisfaire complètement, quant à la pureté de l'eau, les auteurs de cette utile entreprise.

Neuchâtel, le 17 Janvier 1837.

(signé) L. MATTHIEU, pharm.

Pour copie conforme, atteste

Le Secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

2. La garde devant être renouvelée pour quatre années, à dater du premier Avril prochain, les bourgeois et habitants de la ville qui seront à même de faire offres de services comme caporaux et soldats, sont invités à se faire inscrire chez Monsieur Preud'homme, membre du Grand-Conseil et inspecteur de la garde.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 17 Janvier 1837.

Par ordon.: le secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

IMMEUBLES A VENDRE.

3. Le public est prévenu que la grande maison située dans le village de la Chaux-de-Fonds, rue de la Balance, appartenant à l'hoirie de François Otthenin-Girard, continue à être en vente; son rapport annuel est de 125 louis neufs, elle est prix à 2300 louis, et les enchères seront reçues chez M. Matile, notaire, jusqu'au 15 Février prochain.

4. Le lundi 13 Février prochain, à trois heures de l'après-midi, on exposera en vente à l'auberge des 22 cantons, à Auvèrner, la maison et le jardin que M^{lle} Henriette de Pury possède à Auvèrner. La maison jointe M^{me} Lardy-Prince de vent et de joran, M. Gaullieur de bise, et une ruelle publique d'ubère; le jardin est limité de joran par les Demoiselles Sandoz, d'ubère par M. le capitaine Perrochet et M. Gaullieur, et de bise par une ruelle publique.

5. Au Landeron, pour le prix de 300 louis, une maison remise à neuf dans le nouveau genre, contenant une jolie salle meublée, plusieurs chambres et un rez-de-chaussée propre à un débit de vin ou pour quel autre genre de commerce que ce soit, étant située sur la route entre la ville et le faubourg; de plus, verger et jardin. S'adr. à Nicolas Weber, au dit lieu.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Le Sieur David-Moïse L'Eplattenier, des Geneveys, domicilié à Valangin, les hoirs de David-Pierre L'Eplattenier, et ceux de Jean-Jaques L'Eplattenier, aussi des Geneveys, ces derniers domiciliés à Glétrin, paroisse de Corcelles, exposeront conjointement en vente par voie de minute à la huitaine, la part qu'ils possèdent à la dimerie de Coffrane; en conséquence, les amateurs pourront prendre connaissance des conditions imposées à cette vente, dès le lundi 30 courant, dans l'auberge du Lion-d'or, à Coffrane, où la minute sera déposée. S'adresser pour d'ultérieurs renseignements, au Sieur justicier Henri Gretillat, au dit Coffrane.

A VENDRE.

7. Chez Madame veuve Andrié, au faubourg, différents vins blancs et rouges des années 1832, 34 et 35. Il lui reste encore de bon vinaigre qu'elle céderait à bas prix.

8. Faute de place, une belle et bonne cheminée à la Désarnod, en fer fondu, vernie et à filets dorés.

9. Chez M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-marché, de belles marcelines d'Avignon, noir fin et couleurs de mode pour robes, etc; dites légères pour doublures.

Poult-de-soie noir $\frac{3}{4}$ de large, pour robes et pour manteaux de cérémonie, gros-de-Naple, taffetas, levantines, alpines, satins noirs, blancs et couleurs, bas et demi-bas soie noire pour bals, velours en soie, et tout ce qui a rapport à la soierie.

De superbes schals cachemires français, thibet, etc., écharpes blanches et couleurs de mode, écossaises et damassées; voiles en gaze blancs à bas prix, ainsi que des étoffes; mouchoirs et schals peu piqués ou passés de mode, provenant des collocations.

Il vient de débaler quelques malles de parfumerie, dans la bonne qualité, Eau de lavande de la Madeleine de Crènel, dite ambrée, eaux de Portugal, de Botot suave, etc., huile de Macassar et antique; savon balsamique si réputé, inventé à Paris pour adoucir la peau et empêcher les crevasses et les engelures, et dont il a reçu une malle; pâte d'amandes, liquide au jasmin, réséda, vanille, rose, etc., en pots et en poudre; Cold-Cream, pommade romaine à la moëlle de bœuf et graisse d'ours, en pots et à l'once; eau de Cologne 1^{re} qualité, tirant 34 degrés; rouge végétal, et généralement toute la parfumerie.

Extrait d'absinthe de Couvet, rhum de la Jamaïque, Malaga, cognac parfait, eau-de-cerises; tous ces spiritueux sont très vieux, et ne laissent rien à désirer pour leurs qualités supérieures.

Aiguilles et épingles anglaises dans les bonnes qualités, en boîtes et à la carte.

Gilets, camisoles et jupons tricot laine, pantalons et caleçons bourre-cachemire pour les deux sexes.

Un ample assortiment de gants vrai daim, jaunes et couleurs de mode, castor et glacés fourrés et autres, pour les deux sexes et enfants; souliers de bals, prunelle et satin turc.

Un joli choix de pelles et pincettes acier poli, bruni et criso; soufflets et brosses de cheminée.

Bouilloires et marabouts en cuivre anglais bronzé, cafetières du Levant depuis 1 $\frac{1}{2}$ tasse à 20.

Socques articulés, semelles, tabliers de nourrices, serviettes et bavoirs imperméables.

Briques anglaises pour polir, rouge d'Angleterre et terre pourrie, préparée et passée au tamis de soie pour polir l'or et l'argent et tous les métaux.

Et quantité d'objets de quincaillerie trop longs à détailler, qu'il a choisi lui-même, et fait confectionner en parcourant les meilleurs ateliers de Paris.

Son magasin de terre anglaise, blanche, bleue, Wedgwood et terre noire, est toujours bien assorti; plus quelques objets de goût en cristal et porcelaine.

Un grand choix de malles et de caisses vides, ainsi que des sacs de voyage.

Il se fera un plaisir d'être très-accommodant, surtout envers les personnes qui feront des emplettes un peu considérables pendant le courant de cette foire.

10. Madame Fornachon-Virchaux, sur la Place, voulant profiter de la foire pour terminer définitivement la liquidation de son magasin de modes, nouveautés, etc., donnera ce qui lui reste encore à des prix tellement bas, qu'on ne puisse les trouver ailleurs; le fond de sa liquidation se compose encore de 10 à 12 douzaines de ceinturés, quelques fichus, des schalls et cravattes pour Dames, des fleurs et des couronnes de noces, des gants blancs et en couleurs, des bonnets brodés avec entre-deux, rubans gazés et autres, 45 à 50 douzaines de bobines de coton anglais à coudre, première qualité, à 7 creutz la bobine, ainsi que de la véritable eau-de-Cologne de J.-M. Farina.

11. Madame Verdan, sur la Place, maison de M. F. de Montmollin, voulant liquider les marchandises qu'elle a en magasin, a l'honneur d'en prévenir le public; elles se composent de mérinos noirs et autres, dits français et saxons, thibet, alpines, napolitaines, bombazet, lustrines, indiennes diverses, cotonnes pour robes et meubles, futaines, limoges, schirtings, étoffes pour pantalons, velours, grisette, schalls en laine et autres, marcelines noires, siamoises, guinghams noirs et autres, toiles rousses, baths, flanelles, pluches, milaines, laines en pelottes et autres, et plusieurs autres articles. Des prix modérés lui feront obtenir, elle ose l'espérer, la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à elle.

12. Chez Eléonore Jeanjaquet, maison Nagel, des bonnets de tulle en soie garnis de blondes, des chapeaux et plusieurs autres objets de mode.

13. M. Th. Prince, épiciier à la Grand'rue, vient de recevoir de la ritte d'Alsace, pruneaux de Bâle, café Mocka, tabac à fumer de Hambourg, à la livre et en paquets; son magasin est toujours pourvu de bonnes marchandises à des prix raisonnables.

14. Un buffet vitré et verni, avec six tablars et presque neuf. S'ad. au second étage de la maison de L. Loup, ferblantier, à la Grand'rue.

15. Pendant la semaine de la foire, on trouvera dans la petite boucherie près du Pont neuf, de belles rittes grise et blanche, des toiles de toutes les largeurs, ainsi que des cordes; le tout à des prix raisonnables.

16. Chez Julie Steiner, tapissière, à la Croix-du-marché, un ameublement composé de douze chaises et d'un lit de repos, un dit de 8 chaises à placets et d'un canapé; un lit de repos à coffre et plusieurs autres ordinaires, des matelas, duvets, traversins, crin, laine, plume et coton pour lits, un secrétaire, une commode, une table ronde et un trictrac.

17. Vingt et une belles billes de chêne de plusieurs longueurs, réduites en planches de $\frac{5}{4}$ et $\frac{6}{4}$, depuis une année elles sont déposées à la scie de St. Blaise où on peut les examiner. S'adr., pour traiter du prix, à M. F. Cornaz, chez M. F. Guébbard, au Faubourg.

18. Chez M^{lle} Prolius, au pain de sucre, rue des Moulins, de beaux citrons à 8 bz. la douzaine.

19. Une ânesse à lait avec l'ânon. S'adresser au messenger du Landeron.

20. Hugues Lombard, dans la maison de Madame Boyer, à la Croix-du-marché, vient de recevoir un grand assortiment de couvertures en laine ordinaire et surfine et en coton, gilets tricotés ordinaires et fins, camisoles et jupons pour Dames, en laine et en coton; caleçons pour Messieurs et Dames en laine et en coton, tapis de table et descentes de lits, foulards, sacs de nuit; il est toujours bien assorti en roulières et parapluies à des prix modiques.

21. Chez Madame Verdan-Cornaz, sur la Place, de la belle ritte de Voiron, pour la fabrication des toiles si estimées qui portent ce nom, à un prix modique.

22. Chez Christ Müller, voiturier, ruelle Breton, n° 294, à Neuchâtel, à un prix raisonnable, de la paille de blé de Turquie.

23. Jean-Frédéric Lerch, à Rochefort, vient de recevoir de la ritte superfine d'Alsace, à un prix très-modérés.

24. A Peseux, de la terre bonne pour la vigne. S'adr. au Sieur Louis Bouvier, au dit lieu.

25. Chez Guinand, traiteur, rue St. Maurice, des chapons et des poulardes. Le même offre à louer une chambre meublée.

26. La veuve de Jean Hentzi, ci-devant maître cordonnier à Neuchâtel, offre de vendre plusieurs habillemens d'homme en très-bon état, et des outils de cordonnier presque neufs. S'adresser à elle-même au Neubourg, au dit Neuchâtel.

27. Chez Gerster, à un très grand rabais, pour le moins du 50 p^o/₁₀₀ du prix ordinaire, Dictionnaire des sciences médicales, 50 vol. in-8°

28. Le sieur Pessièrre, maître gypseur-stucateur, prévient ses pratiques ainsi que le public en général, que son magasin est toujours bien assorti en papiers peints pour tapisseries, tels que paysages, sujets de cheminée, dorés et argentés, fond uni, etc., des premières fabriques de Paris; les prix sont de 5 $\frac{1}{2}$ à 50 bz. la pièce. Sa demeure est maison de M. Petitpierre, boulanger, rue des boucheries, n° 103.

29. A la maison neuve au-dessus de Corcelles environ 15 toises de foin de la dernière récolte, 12 mesures d'esparcette et deux chars de ronds dans bois de hêtre; plus, un bonheur du jour à deux corps, établi depuis peu et ayant toutes les commodités désirables; on le céderait à un prix beaucoup au-dessous de sa valeur faite d'usage. Le même offre à louer de suite, à des prix très-modiques, deux logements séparés l'un de l'autre, se composant chacun de 4 à 5 chambres, cave, jardin et autres dépendances, grange, écurie, grenier où l'on peut loger 2 à 300 sacs de grains; ces logements sont propres et commodes, et dans une agréable situation. Plus, l'établissement de forgeron; le tout ensemble ou séparément. S'adresser au propriétaire dans la dite maison.

30. Une belle calèche de ville ou de voyage, avec vitrages, munie de coffres, d'une vache et malle; le tout en bon état. S'adresser au bureau de cette feuille.

31. M. Bersot, maison Virchaux, offre de vendre un ameublement en velours rouge, composé d'un canapé et 12 chaises; un encyclopédie en 52 volumes reliés en veau, avec gravures en taille-douce; plus, deux grands matelas. Le même offre à louer, une chambre meublée ou non-meublée.

32. Au dépôt de librairie périodique, à Yverdon: *Ouvrages principaux en publication: Musée des familles*, un cahier par mois, 4 bz. la liv. ou 45 bz. par année. — *Magasin pittoresque*, un cahier par mois, 4 bz. la liv. ou 45 bz. par année. — *Magasin universel*, un cahier par mois, 4 bz. la liv. ou 45 bz. par année. — *Les Saints Evangiles*, édition de grand luxe, avec 10 vues, 12 gravures sur acier et 2 cartes, traduction de M. de Sacy, 24 liv., 12 bz. par livraison. — *Œuvres de Chateaubriand*, avec 30 gravures sur acier, 125 liv. à 8 batz. — *Géographie universelle de Malte-Brun*, avec 72 cartes et un atlas, grand in-folio, 96 liv. à 8 bz. — *Collection des auteurs latins*, avec la traduction française, par Nisard, 300 liv. à 8 bz. — *Histoire de la révolution française*, par Thiers, 32 pages et une gravure par livraison, 100 liv. à 4 bz. — *Histoire de Napoléon, par Norvins*, avec 56 gravures sur acier, portraits, cartes et plans, 52 livraisons à 4 bz. — *Histoire universelle, par Ségur*, 48 pages de texte et une gravure par livraison, 120 liv. à 4 batz. — *Histoire de France*, par Anquetil, continuée jusqu'en 1830, par L. Gallois, 70 liv. à 4 bz. — *Œuvres complètes de Lamartine*, magnifique édition, quatre vignettes sur acier, 800 vignettes sur bois et 12 titres gravés sur acier, 150 liv. à 4 batz. — *Œuvres complètes de Walter Scott*, avec gravures sur acier, 200 liv. à 4 bz. — *Veillées de famille*, contes en quatre langues, française, anglaise, allemande et italienne, par Ch. Nodier, 4 batz la liv. ou 48 batz par année. — *Leçons de Littérature*, par Tissot, 50 liv. à 3 bz. la liv. — *Don Quichotte*, avec 800 vignettes, d'après Tony Johannot, 100 liv. à 2 $\frac{1}{2}$ bz. — *Béranger*, avec 120 vignettes, 80 livraisons à 2 $\frac{1}{2}$ bz. — *Œuvres complètes de Walter Scott*, à 12 bz. le volume; chaque volume forme un roman. — *Album de la Suisse pittoresque*, 18 liv. par année, 9 fr. — *Ouvrages récemment terminés: Suisse pittoresque*, 25 liv., 4 gravures par liv. avec texte, etc., 45 fr. — *Œuvres complètes de Casimir Delavigne*, avec gravures sur acier, 5 vol. in-8°, 20 francs. — *Œuvres complètes de Delille*, 10 vol. in-8°, 21 fr. — *Voyage autour du monde*, avec planches et cartes, 2 v. in-4°, fr. 21. — *Œuvres de Berquin*, avec gravures, 4 vol. in-8°, fr. 9. — *Gil-Blas*, 1 vol. petit 4°, avec 800 vignettes, magn. édition, fr. 11. 5 bz. — *Œuvres complètes de Mad. Cottin*, 3 vol. in-8°, 45 bz. — *Dictionnaire de cuisine*, un volume in-8° 65 bz. — L'envoi du Magasin pittoresque, du Musée des familles, comme celui des livraisons, se fera franco avec la plus grande régularité. Chaque livraison de ces divers ouvrages se vend aussi séparément. On ne paie rien d'avance. S'adresser, franco, au Dépôt de librairie périodique, à Yverdon.

33. M. Torcy, à Auvernier, vient de recevoir de la première qualité de ritte d'Alsace d'une extrême finesse; son magasin est également bien pourvu de lainier à broder et à tricoter, cotons à tisser, verres à vitres, etc.

34. Les sœurs Roy, contrepointières, s'étant décidées de ne plus tenir les bancs qu'elles avaient précédemment rue de la Balance, préviennent le public qu'on les trouvera dans leur magasin maison de Madame DuPasquier-D'Yvernois, rue de Flandres, près de la Place; elles seront bien assorties dans tout ce qui concerne les marchandises de leur état, tels que crins de toutes les qualités, laine, coton en laine, duvet soit coton pour lits, franges en soie et en coton, embrasses pour rideaux, coutil et limoge pour matelas, futaine, toile et percale pour duvets, et dorures en tous genres.

EAU DE COLOGNE DOUBLE

d'Immanuel Hermann, de Calw, (Wurtemberg).

35. Cette eau préparée d'après des principes médicaux, a été approuvée par l'académie royale de médecine de Wurtemberg.

Elle s'est acquise une réputation solide par la bonté de son parfum, qui est de longue durée et tiré des substances balsamiques les plus précieuses; des témoignages authentiques et avérés constatent ses bons effets, surtout contre la faiblesse des yeux. Elle sera agréée, de préférence aux meilleures espèces d'eau-de-Cologne employées jusqu'ici, tant par ses qualités que par l'infériorité de ses prix.

RIX :

Le grand flacon verre blanc . . 7 $\frac{1}{4}$ batz.

Le petit " " . . 4 " "

Le grand " ordinaire . . . 6 $\frac{1}{2}$ batz.

Le petit " " . . . 3 $\frac{1}{2}$ " "

Dépôt pour Neuchâtel: Chez H. Reinhard, rue de l'Hôpital.

36. Cinq cents pieds de fumier moitié de bête rouge. S'adresser à M. Sauvin, maître charpentier.

37. Divers outils de menuisier en très-bon état. S'adresser à la veuve Erbeau, rue des Moulins, n° 116, au premier étage.

ON DEMANDE A ACHETER.

38. De rencontre, quelques buffets en sapin en bon état. S'adresser à M. Baumann-Péters, qui offre à louer un très-bon piano à 6 octaves.

39. De rencontre, une romaine à pouvoir peser de 20 à 25 quintaux; plus, un bois-de-lit en sapin en bon état. S'ad. à Madame Favarger-Prince.

40. Le receveur Matthey, de Cornaux, demande à acheter une balance sur laquelle on puisse peser 30 lb.; et des poids de 1, 2, 4, 8 et 16 lb.; mais que le tout soit très-juste.

41. De rencontre, un banc de menuisier avec sa presse et son chariot, exécuté avec soin. S'ad. à Marthe, serrurier.

A LOUER.

42. Pour la St. Jean, dans la maison de M. Prince-d'Aumont, rue de l'Hôpital, un appartement de 5 pièces, avec cuisine, galetas, cave et caveau. S'adr. pour le voir, au locataire actuel.

43. Le second étage de la maison de M. le docteur Touchon, rue des Moulins, composé de quatre chambres, d'une cuisine et des dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

44. De suite, au faubourg du Crêt, un appartement jouissant de la vue du lac et des Alpes, composé de six pièces, avec cheminée et fourneau, plus chambres de domestiques, dites à serrer, caves, jardin, écurie et remises. S'ad. à Madame veuve Andrié, ou à M. F. Lorimier, négociant.

45. L'appartement supérieur de la maison de Gibraltar avec ses dépendances, buanderie, etc.; on peut entrer de suite. S'adresser pour les conditions, à D.-L. Roulet, à Gibraltar.

46. De suite, à 15 minutes au-dessus de la ville, dans une position très agréable, ayant la vue du lac et de toute la chaîne des Alpes, deux appartements composés de plusieurs pièces et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

47. Pour la foire, sur la Place, une chambre meublée avec fourneau. S'adr. à M^{lle} Grossmann, maison Berthoud-Fabry.

48. Pour la foire, deux chambres meublées. S'ad. à G. Depierre, près la grande boucherie.

49. Pour de suite, dans la maison Montandon, rue du Temple neuf, une grande chambre meublée; de plus, une très bonne cave. S'ad. au 3^{me} étage, dans la dite maison.

50. De suite, le jardin de la possession de Monsieur Coulon-Marval, faubourg du Crêt n° 473. S'adr. à lui-même.

51. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison à côté de l'hôtel du Faucon, vis-à-vis de la fontaine, occupé maintenant par M. Depierre-Sergeants, composé de plusieurs chambres, salon, 2 cuisines, galetas, cave et bouteiller. S'adr. à M. Prince, propriétaire, à l'hôtel de la Balance.

52. Pour la foire, une chambre à deux lits se chauffant. S'adr. au bureau d'avis.

53. Pour la St. Jean, un grand magasin. S'adr. à M^{lle} Guyenet, à côté du bureau des Postes.

54. Pour la foire ou à l'année, un cabinet meublé. S'adr. à C.-H. Gretillat, maréchal.

55. Pour la foire, un cabinet meublé. S'adr. au bureau d'avis.

56. De suite, dans la rue des Chavannes, une petite boutique. S'ad. au second étage, n° 193.

57. Pour la foire ou à l'année, deux chambres meublées, chez Abram Delaprès, rue des Moulins, n° 163.

A A MODIER.

58. La Commune de Dombresson offre de remettre par amodiation, pour une ou plusieurs années, la métairie qu'elle possède à Chasseral, lieu dit à Frienisberg district de Villiers, et qui est de l'alpage au moins de 45 vaches. Cette métairie, connue par son excellent herbage et sur laquelle est situé un chalet convenable, est abondamment pourvue d'eau de source et de citerne, et fournit le bois nécessaire aux fruitiers. Ceux qui pourraient avoir intention de l'amodier, sont invités à se rencontrer à la maison-de-commune du dit Dombresson, le vendredi 10 Février prochain, dès les 9 heures du matin, jour fixé pour cette remise et pour faire connaître les conditions d'amodiation qui seront communiquées d'entrée aux amateurs.

Le secrétaire de commune,
R. MONNIER.

ON DEMANDE A LOUER.

59. On demande pour la St. Georges, un appartement composé de deux chambres et une cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

60. Une maison de commerce de cette ville demande comme apprenti un jeune homme robuste et recommandable sous tous les rapports. S'adr. au bureau d'avis.

61. Un homme d'une trentaine d'années désire trouver de suite une place; il connaît l'agriculture et les soins à donner au bétail. S'adr. au bureau d'avis.

62. On demande pour sous-maître dans un pensionnat de la Suisse française, un jeune homme d'une conduite exemplaire; on désire qu'il puisse enseigner les langues française, allemande, italienne, latine, et les éléments des mathématiques. On offre 400 fr. de Suisse, la table, le logement et le blanchissage. S'ad. à MM. Brugger et Cellier, négociants à Neuchâtel.

63. On demande un jeune homme de bonnes mœurs et aimant le travail, pour apprendre l'état de pâtissier confiseur. S'adr. à François Dardel, rue de l'Hôpital, qui prévient Mesdames les modistes qu'il est de nouveau assorti en cupidons.

64. Une maison bourgeoise demande pour entrer de suite, une fille recommandable qui sache faire la cuisine. S'ad. à Madame Péters-Borel, modiste, sur la Place.

OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVES.

65. On a perdu, de Neuchâtel à Peseux, jeudi 19 courant, une tabatière en argent marquée L.B.B.; on promet une bonne récompense à la personne qui l'apportera à David Duvoisin, marchand de fromage, à Peseux.

66. On a perdu, mardi soir 17 courant, dès les Hauts-Geneveys à Valangin, une montre boîte en argent, chiffres romains, le cadran est un peu endommagé. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre à M. le lieutenant Gaberel, à Valangin, contre récompense.

67. Mardi au soir 10 Janvier, on a enlevé dans le char de Perrin, messenger au Landeron, un porte-feuille renfermant des lettres et de l'argent; on promet 20 francs de récompense et le secret, à la personne qui pourra en donner des indices.

68. On a perdu, dimanche 23 courant, un porte-crayon en argent; on promet une bonne récompense à la personne qui le rapportera au bureau d'avis.

69. On a perdu, dimanche 8 courant, un acte d'origine appartenant à Louis Krebs, relieur. La personne qui l'a trouvé est priée de l'adresser à M. Burnand, préfet, à Moudon.

70. On a oublié chez J.-P. Michaud, un Psaume en veau doré avec étui.
Un Abrégé de l'Histoire romaine.
Un Recueil du Ranz des vaches.
Les personnes à qui ces objets appartiennent sont priées de les faire réclamer.

71. On a pris par mégarde, à Colombier, sur la fin d'Octobre passé, une canne en jonc ayant un pommeau noir. On prie de la remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

72. Il a été enlevé, le dimanche 8 du courant, dans une maison de Serroue, une montre boîte en argent, aiguilles en acier, marquée sur la platine Perret-Gentil, à la Chaux-de-Fonds. Les personnes qui pourront en donner des indices sont priées de s'adresser au bureau d'avis, qui récompensera.

73. La personne qui par mégarde a laissé tomber une pièce d'or dans un soulier de vente, peut la réclamer en la désignant, chez H. Mermin, cordonnier, à la Grand'rue. Si dans l'espace de deux mois cette pièce n'a pas été retirée, il en disposera pour une œuvre de bienfaisance.

AVIS DIVERS.

74. Le comité des redoutes informe le public qu'il donnera cet hiver 4 bals, savoir: les jeudis 26 Janvier, 9 et 23 Février et 9 Mars; les trois premiers dureront jusqu'à 11 heures, et le quatrième jusqu'à minuit.

Le prix de l'abonnement pour les 4 redoutes est fixé comme suit:

63 batz pour les danseurs et spectateurs qui veulent circuler dans les salles, et
21 batz pour les spectateurs sur les galeries.

Les billets se délivreront chaque jour de redoute, à la petite salle du concert, pour la première de 10 à midi, et pour les trois autres de 11 à 12 heures.

NB. Les personnes domiciliées hors de la ville, peuvent obtenir des billets pour l'une ou l'autre des trois premières redoutes et aux prix suivants: 21 batz pour les personnes qui veulent circuler dans les salles, 10 1/2 batz pour les spectateurs sur les galeries.

75. M. le professeur Agassiz se propose de commencer ses leçons sur les glaciers, jeudi prochain 26 Janvier, à 5 heures, dans la salle de chant du Gymnase. La première séance sera publique. Pour éviter des collisions, les leçons suivantes se donneront les mercredis seulement, à 5 heures. Dans la suite il y aura deux leçons par semaine, afin que le cours soit fini avant Pâques.

76. Alexandre Arnd, professeur de danse, donnera sa première répétition dans la grande salle des concerts, le 28 courant; les élèves des années précédentes pourront y assister. Les personnes qui désireront avoir des billets de spectateurs pourront s'en procurer dans la petite salle des concerts, entre 11 et 12 heures, le jour même de la répétition.

PRIX.

Pour les danseurs 15 batz.

Pour circuler sur le parterre. . . 10 1/2 „

„ les premières galeries . . . 7 1/4 „

„ les secondes galeries . . . 5 1/4 „

77. On demande à emprunter, par Jos-saud, environ neuf cents louis d'or, à l'intérêt de 4 1/2 p %.

Pour sûreté de cete some: on done par engagère: un imeuble d'un produit anuel de septante louis d'or.

78. Plusieurs instruments se trouvant vacants dans le corps de musique militaire, par suite de maladie et de départ de quelques-uns de ses membres, les personnes qui seraient disposées d'en faire partie, peuvent s'adresser, dans le plus court délai, à M. Baumann-Péters.
Le comité du corps de musique.

79. On demande à emprunter, de suite ou pour le premier Mai, 200 louis contre bonnes cautions et hypothèque. S'adr. au bureau d'avis.

80. Les personnes qui désireraient prendre des leçons pratiques d'harmonie et de composition musicale (basse générale), peuvent s'adresser à M. F. Gallot, maison Caumont, 3^{me} étage. Il donnera aussi des leçons de solfège, dirigées principalement sur le chant sacré.

81. Madame Paget, dégraisseur, prévient le public et particulièrement les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, que sa demeure est maintenant au rez-de-chaussée de la maison de M^{me} veuve Jeanjaquet, rue des Epancheurs, en face de M. Lorimier, marchand de fer.

82. Auguste Faivre se recommande au public pour raccommoier la faïence, les paniers et les seilles; il fera son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Sa demeure est au Neubourg, n° 351.

83. Les personnes chez lesquelles on aurait omis de porter des prospectus du *Recueil des travaux législatifs des plaidés de Mai, des Etats et des Audiences*, que se propose de publier M. G.-A. Matile, interprète du Roi et avocat, et qui désireraient souscrire à cet ouvrage, sont priées de s'adresser à cet effet au bureau du Constitutionnel neuchâtelois.

84. Virth et Course, marchands-tanneurs et corroyeurs, venant de former leur établissement maison Bouvier, rue des Moulins, en cette ville, se recommandent à l'honorable public et particulièrement à MM. les maîtres cordonniers, dont ils espèrent mériter la confiance tant par la bonne qualité de leurs marchandises que par la modicité de leurs prix.
Les mêmes achètent aussi toute espèce de peaux d'animaux, tant sauvages que privés.

85. L'honorable Communauté de Peseux étant appelée à choisir une institutrice pour l'école publique des jeunes filles, les personnes qui auraient des vues sur ce poste sont invitées à s'annoncer, d'ici au premier du mois de Mars prochain, soit à M. Preud'homme, ancien d'église et président de l'honorable Communauté, soit à M. le pasteur de Serrières, qui leur feront connaître en détail les engagements et les avantages de ce poste; la pension de la régente est de vingt louis fixes, du bois et le logement.

86. Frédéric Bühler et Louis Mærck, maîtres teinturiers, ayant fait l'acquisition de la grande teinturerie près du moulin de la voûte à Serrières, offrent leurs services pour tout ce qui a rapport à leur état. Ils teignent en couleurs fines et autres de toute-espèce tous les tissus en soie, draps et autres étoffes en laine, fil et coton. La solidité des couleurs, jointe aux prix les plus modiques, justifieront la confiance qu'on voudra bien leur accorder. Leur dépôt à Neuchâtel, est chez M^{lle} Droz, maison de M. de Chambrier, procureur-général, sur la Place.

76. Une maison de la ville demande en prêt la somme de 120 à 140 louis. S'adr. au bureau d'avis.

88. Rosalie Lehmann née Mathieu, venant d'être autorisée par MM. les Quatre-Ministres à exercer la profession de sage-femme, tout en se recommandant, elle espère par ses soins et ses connaissances s'attirer la confiance du public. Sa demeure est maison Lehmann, ruelle Dublé, près du Temple-neuf.

89. Le soussigné informe les particuliers de la Jurisdiction de Thielle, qu'il continue à être chargé de la perception des langues dans cette localité; il prie en conséquence les personnes qui feront tuer des pièces de gros bétail, de bien vouloir l'en prévenir, ou lui faire parvenir les langues qui en proviendront. Neuchâtel, le 10 Janvier 1837.

Fritz FOELDSCHER.
charcutier, ruelle Fleury.

Changement de Magasin.

90. Jean-Baptiste Koch a l'honneur d'informer le public, que pour la foire de Février, son magasin de fer et de quincaillerie, de la rue des Moulins, sera transporté dans celui qu'occupait M. C. Dagond, à l'angle sous les Halles. Il continue à être bien assorti en articles de tous genres, pour menuisiers, ébénistes, serruriers, etc., et recommande son établissement au public qu'il s'efforcera de satisfaire.

MARCHANDS FORAINS.

1. Félix Dreyfus, de Besançon, sera assorti pour cette foire d'articles nouveaux à des prix très-modiques, savoir :

Un superbe assortiment de rubans en tous genres, id. en coupons de $1\frac{1}{2}$ à 4 aunes, du goût le plus moderne, de $2\frac{1}{2}$ à $5\frac{1}{4}$ b. l'aune; le même est assorti en schalls, fichus et foulards, ainsi qu'en schalls d'été, de $\frac{3}{4}$ à 4 bz., $\frac{3}{4}$ à $7\frac{1}{4}$, et $\frac{5}{4}$ à $10\frac{1}{2}$ batz; bas de toutes les qualités, en coton, laine, bourre-de-soie et en soie; soierie, marceline, taffetas et satin, marceline noire, première qualité, à 3 fr. de France l'aune; un beau choix de toile de ritte de Hollande, fil rond, première qualité, à des prix très-modérés; tulle en bandes et en pièces, à 3 creutz et un batz l'aune, et à $\frac{1}{2}$ batz en en prenant au moins une pièce; gants de toutes les qualités, en peau, coton, fil d'Ecosse, et en soie, id. en peau bonne qualité, à $7\frac{1}{4}$ bz. la paire; bonnets en tulle avec entré-deux, confectionnés dans les nouvelles formes, à 6 b. la pièce, en tulle brodé de 12 à 30 bz. la pièce; mercerie, soie et fil à coudre, chevillères, lacets et autres articles trop longs à détailler. Il débattera sur la Place, chez Madame Fabry, premier étage, vis-à-vis de chez M. Humbert-Droz, pharmacien, où il a tenu les précédentes foires.

2. Sigismund Mülhauser, opticien, nouvellement établi à Berne, a l'honneur d'annoncer qu'il tiendra la foire de Février avec un bel assortiment de lunettes, dites conserves, verres périscopiques, sphériquement taillés et polis en tous genres et pour toutes les vues et tous les âges; ainsi qu'avec tous les articles relatifs à l'optique, dont la qualité supérieure est déjà trop avantageusement connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire le détail. Son magasin est, comme de coutume, sous l'ancien Trésor, vis-à-vis de celui de MM. Jeanjaquet frères.

3. J.-C. Schmid, culotier-bandagiste, sera, pour cette foire, des mieux assorti en bandages, bretelles et jarrettières élastiques, caleçons et bas de peau de daim et de chamois, gants de castor qui se lavent, dits glacés de toutes qualités, pour Messieurs, Dames et fillettes, casquettes en drap et en pelisse de formes diverses, palatines, pelerines, boas, petits coliers, chancelières, tallards et cols de manteaux pour Messieurs et Dames, de différentes fourrures, etc. Tous ces articles sont de bon goût et les prix les plus modérés. Il occupera, comme du passé, outre son magasin ordinaire, ses boutiques accoutumées, rangée du milieu, sur la Place.

4. B. Bamberger, opticien, a l'honneur d'annoncer qu'il sera en foire avec un grand assortiment de lunettes et conserves en tous genres, ainsi que d'autres objets relatifs à l'optique. Son magasin sera dans celui qu'occupe M. Petit-pierre, horloger, sur le Pont-des-boutiques.

5. M^{me} veuve Taubert, fabricante de brosses, de Bienne, tiendra cette foire avec un bel assortiment de brosses, telles que brosses de chambres en soies de sanglier, de 16 à 26 batz pièce, toute sorte de brosses de table, vergettes et brosses à dents fines, décrotoires avec et sans pierre, dites de rizette de tous prix, pinceaux de tout genre, et généralement tout ce qui a rapport à cette partie. Elle se charge de commissions et de raccommodages, et se recommande pour la vente en gros et en détail. Elle occupe la boutique n° 22, rangée du milieu, sur la Place.

Cantadore et Cazzini de Berne, Marchands de Nouveautés,

6. Tiendront la foire de Février avec un bel assortiment, choisi surtout dans les articles d'été, schalls thibets, foulards, chalys, mousseline-laine, crêpe de Chine, et fichus en tous genres, voiles en gaze et en tulle, ainsi que des pelerines en tulle; très-bel assortiment d'indiennes de $\frac{5}{8}$ et $\frac{3}{4}$ aunes, mousseline et jaconnets imprimés, foulards, mousseline-laine et ponde-chéry robes, mérinos imprimé, quadrillé et uni, thibet idem; étoffes en soie de Lyon et de Turin, en couleurs et noir; étoffes pour gilets en soie, piqué et laine, mouchoirs des Indes, tapis de table et descentes de lits, étoffes pour meubles, robes-de-chambre pour Messieurs et Dames, ainsi que beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long. Ils s'empreseront tant par leurs soins, la modicité de leurs prix, que par le choix et la solidité de leurs marchandises, de mériter la confiance des personnes qui voudront bien les honorer de leur présence. Leur magasin est dans la maison de Monsieur de Montmollin, sur la place du marché.

7. M. Löwer-Dubois a l'honneur d'annoncer par la présente feuille, qu'il débattera comme les foires précédentes, au domicile de M. Peillon, second étage, au-dessus du magasin de Messieurs Jeanjaquet, frères; il aura un joli assortiment de schalls, fichus, voiles et écharpes, blondes, jaconnets peints, gros d'Orléans, poul-de-soie, taffetas, gros-de-Naples, satins, gants, mittes, rubans et d'autres articles; ses prix sont fixes et avantageux. Il espère que les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance, continueront à lui donner la préférence, et il se recommande à celles qui voudront bien le favoriser de leur nouvelle pratique.

8. Frédéric Fischer, épinglier, de Bienne, a l'honneur de prévenir le public qu'il tiendra la foire prochaine sur la Place au n° 88. On trouvera chez lui un joli assortiment d'épingles à cheveux et autres, aiguilles à tricoter, crochets jaunes et blancs, quincaillerie; le tout en gros et en détail, et à des prix modiques.

9. Nicolas Guizot, marchand de faïence, sera pour cette foire très-bien assorti dans les cailloutages de France imitant la porcelaine, ainsi qu'en terres à feu brune et blanche, et aussi dans les terres-de-pipe suisses. Son magasin est à la Grand'rue, vis-à-vis de la fontaine.

A vendre chez C. Wolfrath,

au bureau d'avis, et

chez Jules Biber, nég.^t

à la Chaux-de-Fonds.

CRÈME D'ALOËS.

Prix : 4 fr. de France ou 28 batz de S^{ss}e le pot.

En médecine l'Aloès est employé avec grand avantage, et appliqué à l'usage de la toilette comme épidermoïde, les effets en sont merveilleux, en peu de tems à l'aide de cette crème, on voit disparaître les tâches de rousseur et les éruptions qui se portent à la peau, blanchit et éclaircit le teint, enlève le hâle que le séjour de la campagne aurait pu produire; on ne peut employer rien de mieux pour calmer le feu du rasoir. La Crème d'Aloès ne se trouve que chez Naquet, chimiste breveté, palais royal, n° 132, à Paris.

Eau aromatique, pour vivifier les couleurs.

Savon de Windsor véritable, qualité supérieure de la première fabrique de Londres.

Liqueur odontolite pour plomber les dents.

Créosote Billard, contre les maux de dents.

Huile d'herbes suisses pour la crue des cheveux.

Huile acoustique pour la surdité.

Guerison des corps, Topique Coporistique.

Papier d'Albespeyres p^r entretenir les vésicatoires.

L'Indostane, gastrites, rhumes, convalescences, affection de l'estomac, de la poitrine, etc. Alimentation des enfans à la mamelle.

Racahout des Arabes. Il remplace pour les déjeuners le chocolat et le café, sans avoir l'inconvénient d'être indigeste et échauffant.

Eau de Ceylan, pour nettoyer les dents et faire passer la mauvaise haleine.

Huile de Maccassar pour régénérer la chevelure.

Teinture impériale pour teindre les cheveux châtains-brun en 6 heures de tems.

Crayons de toutes qualités.

Boîtes de dix-huit sortes de couleurs, à 3 batz la boîte.

Eau Persanne des Bayadères p^r conserver le teint.

Pierre de Chine pour aiguiser les rasoirs et canifs.

Poudre de Ceylan pour la propreté et la conservation des dents.

Charcoal, ou poudre de charbon de bois, préparée pour nettoyer et embellir les dents et gencives.

TAXE DU PAIN,

dès le 23 Mai 1836.

Le pain mi-blanc à 4 $\frac{1}{2}$ cr. la liv.
Le pain blanc à 5 $\frac{1}{2}$ cr. »
Le petit-pain de demi-batz, doit peser 4 $\frac{3}{4}$ onces.
Celui d'un batz. 9 $\frac{5}{8}$ »
Celui de six creutzers 17. »

TAXE DES VIANDES,

dès le 2 Janvier 1837.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 10 $\frac{1}{2}$ cr. | Le veau à 10 cr.
La vache à 9 $\frac{1}{2}$ » | Le mouton à 10 $\frac{1}{2}$ »

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 19 Janvier.
Froment l'émine bz. 20 à 25.
Moitié-blé » 18.
Mêle » 14 $\frac{1}{2}$.
Orge » 12 $\frac{1}{2}$.
Avoine » 8 $\frac{1}{2}$ à 9.

2. BERNE. Au marché du 17 Janvier.
Froment . . . l'émine . . bz. 17 à 17 $\frac{1}{2}$.
Epeautre . . . — . . » 15 $\frac{1}{2}$ à 17 $\frac{1}{2}$.
Seigle — . . » 9 à 10 $\frac{1}{2}$.
Orge — . . » 8 à 9.
Avoine le muid . . » 55 à 86.

3. BASLE. Au marché du 20 Janvier.
Epeautre, le sac . fr. 13 : 5 bz. à fr. 15 : 4 bz.
Orge . . . — . . » : »
Seigle . . . — . . » : »
Prix moyen — . . » 14 : 8 » 3 rappes.
Il s'est vendu . 1120 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 556 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

MÉLANGES.

Andouillettes empoisonnées.

Un habitant de St. Omer avait rapporté d'Aire des andouillettes, mets pour lequel la ville est en renom. Avant de rentrer chez lui, il entre au cabaret, boit et s'endort. Quelques amis profitent de son sommeil, font griller les andouillettes et s'en régalaient. Notre homme s'éveille, et s'aperçoit, à de bruyants éclats de rires, qu'il est dupe d'une plaisanterie. Le larcin est innocemment avoué. Malheureux, s'écrie notre individu d'une voix terrible, qu'avez-vous fait? Cette viande était empoisonnée; un de mes amis me l'avait préparée pour détruire les rats de mon magasin.

A cette révélation inattendue, tous nos farceurs pâlisent, et comme M. . . . , par sa profession, est assujéti à avoir beaucoup de rats, on croit à son assertion. Le plaisir se change soudain en désespoir, en cris de rage et de mort: tout est en rumeur dans le cabaret; on demande du lait, des contre-poisons à grands cris. L'homme aux andouilles fait mine de pleurer aussi, de partager leur douleur: c'est une véritable parodie de la lugubre scène du drame de Lucrece Borgia.

Mais voyant que l'affaire devenait sérieuse, que les épouses, les enfans en pleurs et les médecins arrivaient, M. . . . leur dit, après les avoir gratifiés d'angoisses pendant plus d'un quart d'heure, et en riant de toutes ses forces « Messieurs, vous avez diné à mes dépens, et j'ai pris le café aux vôtres: nous sommes quittes. »

Napoléon et les Apôtres.

Napoléon étant entré dans une ville d'Italie, des marguilliers lui recommandèrent leurs reliques.

— Sire, veuillez prendre nos douze apôtres sous votre protection.

— Vos apôtres sont-ils de bois?

— Non, Sire.

— Et de quoi sont-ils donc?

— D'argent, Sire, et d'argent massif.

— D'argent massif! non-seulement je les prends sous ma protection, répartit vivement Napoléon, mais je veux les aider à remplir leur mission: il leur a été ordonné de circuler par toute la terre; ils circuleront.

Cela dit, l'empereur envoya les douze apôtres à la Monnaie de Paris.